



Traité Guittin

Michna 7 - Chapitre 4

המוציא את אשתו משום שם רע, לא יחזיר; משום נדר, לא יחזיר. רבי יהודה אומר, כל נדר שידעו בו רבים, לא יחזיר; ושלא ידעו בו רבים, יחזיר. רבי מאיר אומר, כל נדר שהוא צריך חקירת חכם, לא יחזיר; ושאינו צריך חקירת חכם, יחזיר. אמר רבי אלעזר, לא אסרו אלא מפני זה. אמר רבי יוסי ברבי יהודה, מעשה בצידן באחד שאמר לאשתו, קונם שאני מגרשיך, וגירשה; והתירו לו חכמים שיחזירנה, מפני תיקון העולם.

Si quelqu'un répudie sa femme à cause de la mauvaise réputation, il ne peut la reprendre ; si c'est à cause d'un vœu, il ne peut pas la reprendre. Rabbi Yehouda dit : « Si un grand nombre de personnes ont connaissance du vœu, il ne peut pas la reprendre ; si un grand nombre de personnes n'en ont pas connaissance il peut la reprendre ». Rabbi Méïr dit : « Si le vœu nécessite l'investigation d'un Sage, il peut la reprendre. Rabbi Eli'ézer dit : « ils n'ont interdit ce cas qu'à cause de l'autre ». Rabbi Yossé ben Yehouda dit : « Un jour à Sidon quelqu'un dit à sa femme : « Qonam si je ne te répudie pas » et il la répudia. Mais les Sages l'autorisèrent à la reprendre, à cause de l'intérêt général.



Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions